

CONTRAT D'OBJECTIFS
Pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018

CENTRE SOCIOCULTUREL « LE PHARE DE L'ILL »

ENTRE

Le Département du Bas-Rhin, dont le siège est à Strasbourg – Place du Quartier Blanc, représenté par Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, ci-après désigné par les termes « le Département »

d'une part,

ET

La Commune d'Illkirch-Graffenstaden, représentée par Monsieur Claude Froehly, Maire d'Illkirch-Graffenstaden, ci-après désignée par les termes « la Commune »

d'autre part,

VU

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 4 décembre 2017

Préambule : LA JEUNESSE EST AU COEUR DU PROJET D'AVENIR DU DÉPARTEMENT

Le Bas-Rhin bénéficie d'une proportion de jeunes plus élevée que la moyenne nationale et c'est une chance. En agissant pour la jeunesse, le Département inscrit son action pour poser les bases de la société de demain. Inscrite de longue date dans l'action du Département, la prise en compte de la jeunesse est transversale, inhérente à plusieurs de ses compétences. Le soutien à la parentalité, la prise en compte de la santé et du développement des enfants et des jeunes, l'enseignement artistique, l'accès à la culture, aux loisirs, à la pratique sportive, l'ouverture sur l'Europe, sont autant d'atouts contributifs du passage de l'enfance vers l'âge adulte.

Le Département du Bas-Rhin est particulièrement attentif à l'intégration des publics en difficulté ou en marge à travers ses actions de prévention, de protection et d'insertion par l'emploi et le logement. Il souhaite, par la réflexion sur sa politique en direction des jeunes, contribuer à la définition d'un projet collectif d'éducation adapté aux réalités, prenant en compte le contexte alsacien et les mutations sociales, pour mieux faire face aux défis de demain. Le Plan Actions éducatives et collège voté le 20 mars 2017 est le premier pilier de sa politique en direction des jeunes. Des orientations Enfance Jeunesse Famille et un plan d'actions en faveur de la jeunesse en constitueront un second pilier en 2018.

Parier sur la formation des nouvelles générations et leur capacité à faire face aux changements de société, c'est réaffirmer qu'il est possible d'agir et d'obtenir des comportements, et attitudes collectives, basés sur des valeurs partagées, des règles de vie commune et des solidarités collectives.

Parier sur l'engagement des jeunes et leur participation dans la vie de la cité, c'est réaffirmer la volonté du Conseil Départemental du Bas-Rhin de donner du crédit à la parole et aux propositions des jeunes, en leur faisant une place plus grande dans la vie publique et en encourageant leurs capacités de responsabilité, d'initiative et d'engagement au service du bien commun.

En s'engageant auprès des jeunes, le Département du Bas-Rhin souhaite les aider à réussir leur scolarité, leur vie professionnelle, leur insertion sociale et culturelle et promouvoir leur engagement citoyen et civique, en cohérence avec le plan départemental Actions éducatives et collèges.

Cette conviction dirige l'action déterminée que conduit le Département du Bas-Rhin aux côtés des jeunes bas-rhinois, notamment à travers :

- la promotion, la reconnaissance et la valorisation de l'engagement des jeunes
- ses actions en faveur de la parentalité de la santé et de la citoyenneté
- le soutien aux associations socio-éducatives favorisant également l'engagement et de la citoyenneté des jeunes-bas-rhinois.

Les Centres socioculturels sont des relais de la demande sociale d'une part, et des politiques publiques d'autre part. Le Département du Bas-Rhin s'engage à leurs côtés parce qu'il les considère comme acteurs de l'animation de la vie sociale et comme des partenaires pour sa politique en faveur des jeunes. Ainsi, parce qu'acteurs importants de la vie locale, ils sont en capacité de mobilisation autour d'actions partenariales sur son territoire d'action, notamment celles initiées par le Département, tels les Projets éducatifs partagés et solidaires (PEPS).

En effet, ces structures contribuent, à travers leurs projets globaux élaborés avec les habitants, à la mise en œuvre de partenariats entre les acteurs locaux, en vue de développer la mixité entre les générations, les catégories sociales et entre les origines culturelles les plus diverses.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1 Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des engagements du Centre socio-culturel «Le Phare de l'III» d'Illkirch-Graffenstaden en faveur des jeunes, dans le cadre du contrat de projet pour lequel celui-ci bénéficie d'un agrément de la CAF.

En effet, les centres socioculturels ont pour mission de mettre en œuvre un projet social qui vise à développer les liens sociaux, les solidarités et les initiatives locales. Ils agissent généralement en ayant parmi leurs principaux objectifs, partagés par les financeurs :

- De favoriser la participation et l'engagement des habitants
- De soutenir le partenariat et les initiatives
- De proposer des lieux d'accueil, d'écoute et de débat
- D'assurer la diversité et la mixité
- D'être acteurs de l'aide à la parentalité
- D'agir en faveur de l'enfance et de la jeunesse

Les différentes interventions en faveur des jeunes de 10 à 25 ans, qui intéressent plus particulièrement le Département, concernent l'éducation, les loisirs, l'engagement, l'autonomie des jeunes, l'insertion des jeunes, la prévention des conduites à risques, etc...

L'aide financière du Département est une subvention de fonctionnement globale sur l'ensemble des activités mises en place par le CSC de la Commune, dont l'objet social concerne au moins en partie les jeunes. Les engagements du centre socioculturel en direction de la jeunesse figurent au présent contrat d'objectifs.

Le montant de cette participation fera annuellement l'objet d'une convention financière.

Le Département n'attend aucune contrepartie directe de sa contribution financière.

2 Missions et moyens

2.1 Missions et territoire d'intervention de la structure

Le centre socio-culturel est une structure municipale qui répond aux missions caractéristiques des centres sociaux, telles que le définit la CAF :

Un équipement de quartier à vocation sociale globale, ouvert à l'ensemble de la population du quartier et de la ville et qui propose de l'accueil, de l'animation, des activités et services à finalité sociale afin de permettre aux différents publics :

- De se rencontrer pour mieux se connaître et créer ainsi entre eux des liens de solidarité qui visent au mieux-être des habitants.
- De s'épanouir par le dialogue, l'expression et l'action créatrice.
- D'accéder ainsi à la promotion personnelle et collective par l'information, la formation et la prise de responsabilité.

Un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle qui favorise les rencontres et échanges intergénérationnels et qui développe les liens familiaux et sociaux.

Un lieu d'animation de la vie sociale qui prend en compte la demande sociale, les initiatives des habitants et apporte un soutien au développement de la vie associative selon ses possibilités et en adéquation avec les besoins ayant été recensés dans le diagnostic social.

Un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices, basé sur le développement du partenariat sur le territoire de la ville dans un objectif de partage des diagnostics et de concertation pour des interventions partagées.

L'association des usagers est associée à la définition et à la mise en œuvre du projet social et a plus spécifiquement pour missions de :

- Mettre en œuvre les décisions votées en Assemblée Générale, pour le centre socio-culturel ou pour son propre compte
- Etre le relais des demandes des habitants
- Faire des propositions pour répondre aux besoins des habitants
- Accompagner et former les bénévoles
- Participer aux animations du centre socio-culturel
- Proposer et coordonner des animations

Le centre socio-culturel est un équipement de proximité à vocation sociale qui est situé au cœur du quartier Libermann. Il s'adresse à l'ensemble des habitants de la ville mais de par sa proximité géographique apporte une attention particulière aux habitants du secteur Libermann.

Le quartier Libermann est classé quartier prioritaire comme défini en 2014 dans le cadre de la nouvelle géographie de la politique de la ville. A ce titre, plusieurs critères sociaux caractérisent sa population qui reste très fragile.

2.2 Moyens humains consacrés aux missions

Nombre de bénévoles	Nombre de salariés en ETP	Personnels mis à disposition	Effectif total	Total en ETP
20	5 ETP + animateurs vacataires	1 directrice 1 chargée d'accueil 1 animatrice Jeunesse 1 apprentie BPJEPS 1 référente Familles Animateurs et stagiaires BAFA occasionnels	5,5	5,5

3 Orientations stratégiques

3.1 Contrat de projet

Pour la période 2015-2020, correspondant à l'agrément accordé par la CAF, les orientations du projet social du centre socioculturel portent sur les actions suivantes, pour ce qui est de l'axe jeunesse :

- **AXE 1 : Aider et accompagner les jeunes à trouver leur place dans la vie de la cité**
 Mettre en œuvre une dynamique partenariale de proximité pour lutter contre le décrochage scolaire et le chômage des jeunes dans le quartier
 Créer des actions d'entraide et intergénérationnelles
 Renforcer l'estime de soi

- **AXE 2 : Favoriser le lien social, le « vivre et faire ensemble »**
Le CSC est un « voisin bienveillant » qui accueille, qui écoute, qui soutient, qui rend service
Pérenniser et dynamiser l'implication des bénévoles et des habitants
Créer des moments conviviaux, d'échange et de partage entre bénévoles et entre habitants
- **AXE 3 : Promouvoir l'échange de savoir, l'accès à la culture et l'apprentissage tout au long de la vie**
Favoriser l'« ouverture » en favorisant la mixité des publics, l'intergénérationnel, l'inter culturel
Favoriser le partage du savoir et des cultures.
Encourager l'apprentissage des codes de notre société
Lutter contre la fracture numérique.

Ces orientations ont été retenues dans le cadre de l'agrément accordé par la CAF.

3.2 Objectifs du Département

Le département du Bas-Rhin, fort de l'expérience de ses politiques menées en direction des jeunes bas-rhinois de 10 à 25 ans, souhaite affirmer la cohérence de ses interventions autour des orientations suivantes, confirmées dans le plan départemental Actions éducatives et collèges.

1. Faciliter la formation, l'éducation et la scolarité des jeunes
2. Favoriser l'insertion, l'intégration et l'autonomie des jeunes
3. Développer les connaissances et favoriser l'ouverture sociale et culturelle
4. Soutenir l'engagement et la participation et la citoyenneté des jeunes

Au regard du projet social du centre qui a été agréé et des orientations départementales en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des collèges, le Département soutient le Centre social et culturel « Le Phare de l'Ill » autour des orientations suivantes :

- Accompagner les jeunes vers l'insertion
- Développer une offre de loisirs adaptée
- S'engager vers l'autonomie

Ces objectifs pourront être précisés dans le cadre de nouvelles orientations stratégiques dont les déclinaisons seront co-construites avec les centres socioculturels. Dans ce sens, les conventions pluriannuelles pourront faire l'objet d'avenants.

3.3 Engagements de la Commune

Les engagements de la Commune découlent des objectifs négociés avec le Département, prenant en compte les buts poursuivis par la Commune, les orientations stratégiques du contrat de projet et les axes de la politique jeunesse du Département.

*Dans le cadre de ce présent partenariat et pour permettre au bénéficiaire d'atteindre les orientations stratégiques envisagées et les engagements précités, le directeur de la structure doit être titulaire ou en phase de formation d'un diplôme de niveau 2 des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement local, et/ou de l'ingénierie sociale, à finaliser avant le **31/12/2021** ainsi que des compétences avérées sur les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure conformément aux indications du référentiel métier de Directeur (cf. annexe 1. Circulaire Cnaf du 16 mars 2016).*

Engagement 1 : accompagner les jeunes vers l'insertion

Action 1 : soutien à la scolarité et lutte contre le décrochage scolaire

Constat d'origine	Objectifs visés	Description des actions	Moyens mis en œuvre (humains, matériel...)	Indicateurs de suivis
<p>-des jeunes qui sortent plus rapidement du système scolaire sans diplôme</p> <p>-un taux de chômage important pour les moins de 24 ans</p> <p>-difficulté des jeunes à trouver un stage, une formation ou un emploi</p> <p>-une déscolarisation accentuée par le manque de repère familial et temporel</p> <p>-un rapport désabusé vis-à-vis des institutions (pôle emploi, éducation nationale..)</p> <p>-la difficulté rencontrée par les familles monoparentales</p>	<p>-permettre aux jeunes de participer à un soutien scolaire dans un espace ouvert au dialogue et à l'échange</p> <p>-apporter une aide personnelle et individualisée en prenant en compte leur motivation et leur besoin</p> <p>-favoriser l'apprentissage des codes de notre société</p> <p>-favoriser le partage du savoir et des cultures</p> <p>-travailler en partenariat avec les établissements scolaires</p>	<p><u>Coup de pouce aux devoirs pendant les temps d'animation de proximité.</u> A destination des post collégiens, à leur demande.</p> <p><u>Dispositif CLAS</u> pour les collégiens 2 groupes de 15 jeunes ; pour des jeunes en difficulté scolaire ou sociale, partenariat étroit avec le collège sur le repérage des jeunes</p> <p><u>Accueil ponctuels de jeune en TIG en partenariat avec les collèges</u> pour leur proposer des occupations pédagogique et avoir un contact avec le monde du travail et de ses codes valeurs de notre société.</p>	<p>2 animateurs du secteur jeunes + 2 vacataires sur le CLAS + animateurs ponctuels multimédia et espace-livres + responsable et animatrice adultes/famille + bénévoles</p> <p>Partenariat : - collège roseaux - collège parc - service insertion-jeunesse - Vill'A</p> <p>2 salles pour les devoirs + 1 salle pour les activités + espace-livres et espace multimédia</p>	<p>-nombre d'actions menées et de jeunes touchés, -répartition sociologique -relation avec les partenaires, -retour et implication des jeunes, -relation et implication des familles, -implication des jeunes dans le travail scolaire, -évolution des résultats scolaires et de leur comportement</p>

Engagement 1 : accompagner les jeunes vers l'insertion

Action 2 : favoriser la recherche d'emploi et les actions éducatives ou d'insertion

Constat d'origine	Objectifs visés	Description des actions	Moyens mis en œuvre (humains, matériel...)	Indicateurs de suivis
<p>-des jeunes qui sortent plus rapidement du système scolaire sans diplôme</p> <p>-un taux de chômage important pour les moins de 24 ans</p> <p>-difficulté des jeunes à trouver un stage, une formation ou un emploi</p> <p>-une déscolarisation accentuée par le manque de repère familial et temporel</p> <p>-un rapport désabusé vis-à-vis des institutions (pôle emploi, éducation nationale..)</p> <p>-la difficulté rencontrée par les familles monoparentales</p>	<p>-mettre en œuvre une dynamique partenariale de proximité pour lutter contre le chômage</p> <p>-créer des actions d'entre aide intergénérationnelles</p> <p>-lutter contre la fracture numérique</p> <p>-renforcer l'estime de soi</p>	<p><u>Agis pour ton avenir :</u> Permanences ouvertes à toutes personnes entre 15 et 30 ans, ayant besoin d'un accompagnement ou d'une mise en relation pour toutes questions ou démarches liées à l'orientation ou à l'emploi. Action partenariale avec les acteurs de l'insertion sur la ville : CIO, mission locale, pôle emploi, service insertion jeunesse, ...</p> <p><u>Mise en place d'un parrainage</u> pour un suivi individualisé par une personne référente afin d'accompagner et soutenir dans les démarches (CV, lettre de motivation,) le (re)motiver, lui rappeler le savoir être et le savoir-faire, lui faire profiter d'un réseau, ...</p> <p><u>« un ordi pour tous »</u> mise à disposition d'ordinateurs et accompagnement ponctuel pour faciliter les conditions d'accès au numérique, pour les rendre plus autonomes dans leurs démarches administratives.</p> <p><u>Participation au réseau territorial en faveur de l'accompagnement vers l'insertion</u> Participation au réseau AJ'ILL, au dispositif « perdus de vu », à la semaine de l'emploi, au café contact de l'emploi, ... Accueil au Phare de l'III d'actions proposées par les partenaires</p> <p><u>Politique d'accueil de stagiaires</u> Pour des jeunes orientés par les partenaires dans le cadre de la découverte de métier ou dans le cadre de leur formation</p>	<p>2 animateurs du secteur jeunes + animateur ponctuel multimédia + intervention ponctuelle du service insertion-jeunesse : 2 agents + bénévoles</p> <p>Partenariat : - MLPE - CIO - service insertion-jeunesse</p> <p>Salle multimedia : 5 ordinateurs</p> <p>1 voiture du CSC et un mini bus (en fonction des disponibilités)</p>	<p>-nombre de jeunes touchés dont nombre de jeunes accompagnés vers l'emploi</p> <p>-nombre de stagiaires accompagnés</p> <p>- répartition sociologique (âge, sexe, domicile..)</p>

Engagement 2 : Développer une offre de loisirs adaptée

Action 1 : Proposer une offre accessible à tous

Constat d'origine	Objectifs visés	Description des actions	Moyens mis en œuvre (humains, matériel...)	Indicateurs de suivis
<p>-population jeune importante sur le secteur</p> <p>-usagers issus de familles à très faibles revenus</p> <p>-progression des familles monoparentales sur le quartier</p> <p>-pourcentage de bénéficiaires des minima sociaux très important</p> <p>-part important de famille d'origines étrangères</p>	<p>-proposer un programme qui prend en compte la demande des jeunes</p> <p>-permettre aux jeunes de découvrir de nouvelles activités et d'élargir son réseau social</p> <p>-offrir au jeune un lieu de rencontre et d'écoute</p> <p>-proposer des animations permettant à tous de participer</p> <p>-proposer des temps de rencontres conviviales et des activités en partenariat avec d'autres structures de jeunes</p> <p>-proposer aux jeunes des temps de discussion sur des sujets qui les touchent</p> <p>-aller vers le public, dans l'espace public</p> <p>- faire de la prévention primaire</p>	<p><u>Proposer un Centre de Loisirs Sans Hébergement :</u> Sur les mercredis et les vacances scolaires, avec des horaires adaptés au public, des modalités d'inscription souple</p> <p><u>Proposer une animation de proximité</u> tout au long de l'année, sur le quartier ou dans le CSC, avec des activités variées, des temps intergénérationnels, des activités à visée sportive, culturelle, citoyenne.</p> <p><u>Favoriser la découverte et l'ouverture sur le monde</u> En proposant des activités en lien avec l'espace-livres, des activités en partenariat avec d'autres CSC, des actions de sensibilisation / information pour être plus autonome, pour utiliser les ressources du territoire</p>	<p>2 animateurs du secteur jeunes + vacataires selon habilitation + animateurs ponctuels multimédia, espace-livres et secteur enfants + bénévoles + intervenants</p> <p>Partenariat : - autres CSC - les structures de Strasbourg</p> <p>1 salle dédiée au CSC, et les autres locaux du CSC dont espace livres et multimedia un gymnase, 1 à 2 fois par semaine un mini bus (en fonction des disponibilités)</p>	<p>-nombre de jeunes</p> <p>-répartition : âge, garçons/filles, quartier/hors quartier, tranche tarifaire</p> <p>-nombre de familles touchées, quartier/hors quartier, tranche tarifaire</p> <p>-fidélisation du public</p> <p>-comportement des jeunes, difficultés rencontrées dans les différents projets</p> <p>-ambiance dans les groupes</p> <p>-contact avec les familles</p> <p>-contact avec les partenaires sociaux (UTAMS, CCAS, ...)</p> <p>- nombre d'actions de découverte : thème et bilan</p>

Engagement 2 : Développer une offre de loisirs adaptée

Action 2 : promouvoir l'échange de savoirs, l'accès à la culture et aux sports

Constat d'origine	Objectifs visés	Description des actions	Moyens mis en œuvre (humains, matériel...)	Indicateurs de suivis
<p>-population jeune importante sur le secteur</p> <p>-usagers issus de familles à très faibles revenus</p> <p>-progression des familles monoparentales sur le quartier</p> <p>-pourcentage de bénéficiaires des minima sociaux très important</p> <p>-part important de famille d'origines étrangères</p> <p>-les usagers sont plus dans la consommation et moins dans l'échange de savoir</p>	<p>-faire venir la culture et le sport dans le quartier</p> <p>-favoriser le partage du savoir et des cultures</p> <p>-favoriser l'ouverture en favorisant la mixité des publics, l'intergénérationnel, l'interculturel</p>	<p><u>Organiser des sorties culturelles</u> inter-secteurs et intergénérationnelles : Illiade, Vill'A, TNS, médiathèques, opéra, Pôle Sud...</p> <p><u>Développer des animations de médiation culturelle</u> avec la Vill'A : Nomad'Art, Vacances artistiques, avec les associations culturelles locales</p> <p><u>Utiliser les NTIC et l'espace livres comme outils de médiation culturelle</u> avec la création de vidéo, la création de livre (numérique), l'utilisation de logiciels éducatifs, des ateliers autour de la lecture et l'écriture...</p> <p><u>Développer des activités sportives</u> avec un partenariat sur Sport Vacances, avec les associations sportives locales, participation à des tournois sportifs, Raid Nature, ...</p> <p><u>Etre le relais du dispositif « coupon Arts et Sports »</u> Mis en place par la ville pour les jeunes jusqu'à 18 ans</p>	<p>2 animateurs du secteur jeunes + vacataires selon habilitation + animateurs ponctuels multimédia, espace-livres et secteur enfants + bénévoles + intervenants</p> <p>Partenariat : - CSC - Vill'A – Illiade - TNS - service des sports - associations de la ville : CEIG, Liber'co, centre Saint Joseph</p> <p>1 salle dédiée au CSC, et les autres locaux du CSC un gymnase, 1 à 2 fois par semaine un mini bus (en fonction des disponibilités)</p>	<p>-nombre de jeunes</p> <p>-répartition : âge, garçons/filles, quartier/hors quartier,</p> <p>-nombre d'actions éducatives, culturelles, de prévention : thème et bilan</p> <p>-fidélisation du public</p> <p>-comportement des jeunes, difficultés rencontrées dans les différents projets</p> <p>-ambiance dans les groupes</p> <p>-contact avec les familles</p>

Engagement 3 : s'engager vers l'autonomie

Action 1 : soutenir les projets

Constat d'origine	Objectifs visés	Description des actions	Moyens mis en œuvre (humains, matériel...)	Indicateurs de suivis
<p>-population jeune importante sur le secteur</p> <p>-usagers issus de familles à très faibles revenus</p> <p>-progression des familles monoparentales sur le quartier</p> <p>-pourcentage de bénéficiaires des minima sociaux très important</p> <p>-part important de famille d'origines étrangères</p> <p>-faible implication des jeunes dans la vie du quartier</p> <p>-les usagers sont plus dans la consommation et moins dans l'échange de savoir</p> <p>-manque de valorisation et d'encouragement pour les jeunes</p>	<p>-favoriser le développement de l'autonomie</p> <p>-former les jeunes au travail en équipe</p> <p>-mettre en place une démarche de projet</p> <p>-rendre les jeunes acteurs de leur projet</p> <p>-permettre aux jeunes de trouver une place dans un projet collectif</p> <p>-responsabiliser les jeunes</p> <p>-favoriser la mixité sociale et des publics</p> <p>-participer à la vie de la cité</p>	<p><u>Le rendez-vous des ados</u> un espace de dialogue où chaque jeune peut faire part de son projet, de ses envies d'activités à l'équipe d'animation.</p> <p><u>Organisation des séjours à la demande des jeunes et avec eux</u> Préparation avec les jeunes : élaboration du programme, élaboration des règles de vie. Implication des familles dans le projet. Mise en place d'auto-financement et de chantiers citoyens pour diminuer les coûts, et favoriser la cohésion du groupe. Recherche de financement afin de proposer des séjours avec des tarifs permettant à tous de partir. Rencontre avec les partenaires sociaux si nécessaires pour permettre aux familles en difficulté de partir.</p> <p><u>Mise à disposition ponctuelle de salle</u> pour des activités structurées, à la demande de jeunes</p> <p><u>Journal du Centre</u> Fédérer les jeunes autour d'un projet d'expression à travers la réalisation d'un journal avec des contenus issus des usagers (reportage de proximité, chronique..)</p>	<p>2 animateurs du secteur jeunes + vacataires + animateurs ponctuels multimédia et espace-livres + bénévoles</p> <p>Partenariat : - autres CSC - centre Saint Joseph - Habitat de l'ill</p> <p>1 salle dédiée au CSC, et les autres locaux du CSC 1 voiture du CSC et un mini bus (en fonction des disponibilités)</p>	<p>-nombre de réunions</p> <p>-nombre de jeunes touchés : âge, répartition fille/garçon, quartier/hors quartier, tranches tarifaires</p> <p>-nombre de jeunes et familles touchés différents sur l'année</p> <p>-impact sur le fonctionnement du secteur</p> <p>-qualité des échanges,</p> <p>-propositions faites</p> <p>- nombre et type de projets menés par des jeunes ; dynamique dans les groupes</p>

Engagement 3 : S'engager vers l'autonomie

Action 2 : accompagner les jeunes dans leur émancipation

Constat d'origine	Objectifs visés	Description des actions	Moyens mis en œuvre (humains, matériel...)	Indicateurs de suivis
<p>-usagers issus de familles à très faibles revenus</p> <p>-progression des familles monoparentales sur le quartier</p> <p>-pourcentage de bénéficiaires des minima sociaux très important</p> <p>-part important de famille d'origines étrangères</p> <p>-faible implication des jeunes dans la vie du quartier</p> <p>-un sentiment d'augmentation des incivilités notamment verbales et comportementales</p> <p>-difficultés des parents dans l'accompagnement des activités de loisirs, sportives et culturelles</p> <p>-frein financier à participer à des activités</p>	<p>-travailler l'estime de soi</p> <p>-apprendre les codes de notre société</p> <p>-ouverture culturelle</p> <p>-favoriser les valeurs de respect et de tolérance</p> <p>-responsabiliser les jeunes</p>	<p><u>Les chantiers citoyens</u> Démarche participative active pour impliquer les jeunes dans leur projet en les sensibilisant sur le coût des activités et la gestion d'un budget. Cela permet de financer leurs activités ou un séjour en contrepartie d'une aide pour une participation active à la vie du quartier : l'entretien du fleurissement du quartier par exemple ou du jardin partagé.</p> <p><u>Le point d'accueil et d'écoute jeunes et la Consultation Jeunes Consommateurs</u> avec une permanence chaque semaine au sein du phare de l'III. Espace d'écoute privilégié pour parler, écouter, sensibiliser, orienter et soutenir les jeunes exposées à des situations à risques : mal-être, toxicomanie, délinquance, décrochage scolaire, difficulté relationnelle, agressivité... Accueil gratuit et anonyme.</p> <p><u>Action de prévention</u> Proposer au moins une fois par an un thème de prévention ou éducatif au CSC ou sur un autre lieu.</p>	<p>2 animateurs du secteur jeunes + vacataires + animateurs ponctuels multimédia et espace-livres + responsable et animatrice adultes/famille + bénévoles</p> <p>Partenariat : - ALT - Habitat de l'ill - le centre St Joseph - Illiade</p> <p>1 voiture du CSC et un mini bus (en fonction des disponibilités)</p> <p>ALT : 1 psychologue de l'association ALT et 1 éducateur présent chaque vendredi de 10h à 12h pour tenir la permanence.</p>	<p>-nombre de jeunes rencontrés, de chantiers réalisés, de partenaires</p> <p>- implication des jeunes dans les chantiers</p> <p>- qualité du partenariat avec ALT</p> <p>- nombre d'actions de prévention : thème et bilan</p>

3.4 Moyens humains consacrés aux engagements

Nombre de bénévoles	Nombre de salariés en ETP	Personnels mis à disposition	Effectif total	Total en ETP
0	3,5	1 animatrice 'jeunesse' 1 apprentie BPJEPS 1 chargée d'accueil Animateurs et stagiaires BAFA occasionnels	4	3,5

4 Suivi annuel d'exécution et évaluation

4.1 *Suivi annuel d'exécution*

Afin d'assurer le suivi de l'exécution de son budget, la Commune s'engage à transmettre au Département du Bas-Rhin à la fin de chaque exercice, l'ensemble des documents comptables et financiers, permettant une analyse détaillée de la situation financière et des besoins en matière de financement.

La Commune s'engage à transmettre au Département après la tenue de toute instance statutaire (conseil d'administration, réunion de bureau, Assemblée Générale, ...) l'ensemble des documents financiers (bilan d'activité, compte de résultat et annexes, affectation de la subvention, situation intermédiaire, budget ...) et/ou administratifs qui ont été débattus lors de ces réunions.

La Commune s'engage également à informer le Département de tout changement survenu dans l'administration de la structure, toute modification des statuts, tout projet de dissolution de l'association et toute nouvelle domiciliation bancaire.

Par ailleurs, l'ensemble des documents budgétaires feront apparaître la part des activités du centre destinée aux jeunes, dans le cadre d'une présentation indiquant le pilotage et la logistique. Dans la convention financière annuelle, la Commune indiquera la répartition de l'aide financière du Département dans les différents engagements. La présentation détaillée de ces différents éléments permettra de vérifier l'utilisation de la subvention accordée.

De plus, à la demande du Département, la Commune s'engage à venir présenter à la commission compétente du Département le contenu de ces documents.

4.2 Evaluation

Afin de suivre l'activité et d'évaluer le plus objectivement les engagements décrits dans le présent contrat d'objectifs à l'article 3.3, une évaluation annuelle aura lieu dans le cadre d'un dialogue de gestion.

Ce dialogue permettra d'évaluer les objectifs négociés dans le présent contrat d'objectifs entre le Département du Bas-Rhin et le Centre socio-culturel «Le Phare de l'Il» au regard d'indicateurs de suivi spécifiques à chaque engagement précisés à l'article 3.3.

Une instance de validation, comprenant des représentants désignés par la Commune d'Illkirch-Graffenstaden et de ceux désignés par le Département, outre le Conseiller Départemental, aura pour mission de mettre en œuvre le dialogue de gestion.

Dans ce cadre, le Département procède, conjointement avec la structure à l'évaluation des conditions de réalisation des engagements figurant dans le présent contrat d'objectifs. L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs et sur l'impact des engagements.

Cette évaluation pourra faire l'objet d'une démarche conjointe et concertée de l'ensemble des financeurs.

5 Information et communication

La Commune, dans le cadre de ses actions habituelles de communication, s'engage à informer du soutien du Département du Bas-Rhin dans tous les supports qu'elle utilise, ainsi que par le biais de ses rapports avec les différents médias.

Cette information peut se matérialiser par la présence du logotype du Département du Bas-Rhin sur les documents édités par l'association ou dont l'association est partenaire, mais aussi par la mise en place de banderoles lors de manifestation, d'annonce sonorisée ou par tout autre moyen de communication adapté à la circonstance.

Pour ces actions et pour l'insertion du logotype du Département, l'organisme pourra prendre utilement contact avec la Direction de la Communication du Département du Bas-Rhin.

Par ailleurs, la structure pourra disposer également du site Pass'âge du Département (www.pass-age.fr) pour valoriser ses activités.

6 Durée du contrat

Le contrat est conclu pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

6.1 Avenant

Toute modification du contenu du présent contrat, défini d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant écrit et signé par les parties cocontractantes. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er du présent contrat. Les avenants ultérieurs feront partie du présent contrat, et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

6.2 Les cas de résiliation

Résiliation pour motif d'intérêt général :

Pour la préservation de l'intérêt général, le département peut mettre fin de façon anticipée au présent contrat et en informe la Commune par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le présent contrat prend fin 3 mois à compter de la notification de la résiliation dûment motivée.

Résiliation pour faute :

Par ailleurs, le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment au présent contrat, en cas de non-respect de l'une des clauses du présent contrat ou à l'une des clauses de l'un des quelconques avenants au dit contrat, dès lors que, dans les trois mois suivants la date de réception de la mise en demeure valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles, envoyée par le Département du Bas-Rhin par lettre recommandée avec accusé de réception, la Commune n'aura pas donné de suite favorable.

Le non-respect total ou partiel par la Commune de l'un des engagements prévus dans le présent contrat est susceptible d'entraîner, outre l'interruption de l'aide financière par le Département décrite ci-dessus, la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués et la non prise en compte des demandes de subvention présentées ultérieurement par la structure.

6.3 Election du domicile

Pour l'exécution du présent contrat et de ses suites, les parties élisent domicile au siège du Département.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires originaux qui sont remis à chaque partie signataire.

Strasbourg, le 9 octobre 2017

Pour la Commune,
Le Maire d'Illkirch-Graffenstaden,

Pour le Département
Le Président du Conseil Départemental du
Bas-Rhin,

Claude FROEHLY

Frédéric BIERRY